

## AVIS AUX MEMBRES

N° 2026 - 081

Le 3 juin 2026

### Négociation par des résidents des États-Unis

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») est inscrite auprès des autorités réglementaires des valeurs mobilières de divers états américains afin de pouvoir vendre certaines options standardisées négociées à la Bourse de Montréal (« options de la CDCC ») à des résidents des États-Unis, du District de Columbia, de Porto Rico, de Guam et des Îles Vierges américaines (« résidents des États-Unis »). Nous vous rappelons que, comme condition d'inscription auprès des commissions des valeurs mobilières de certains de ces états, la CDCC est tenue de déposer auprès d'elles un rapport de toutes les opérations sur options de la CDCC effectuées par les résidents des États-Unis de l'état en question.

C'est pourquoi il est indispensable que chaque membre compensateur de la CDCC nous fasse rapport chaque mois de toutes les opérations effectuées par des résidents des États-Unis. **Veillez utiliser le formulaire ci-joint qui tient compte des exigences de déclaration actuelles des commissions des valeurs mobilières de chaque état.** Vous n'avez pas besoin de faire de rapport si votre société n'a pas exécuté d'ordre de résidents des États-Unis durant la période.

Veillez noter que ce rapport doit être transmis par courriel à [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com) **AU PLUS TARD LE DIXIÈME JOUR OUVRABLE DE CHAQUE MOIS.**

Pascual Caraballo  
Directeur, Activités Commerciales  
CDCC

p. j.



**POSITION ACHETEUR****POSITION VENDEUR**

**Nbre de clients**   **Nbre d'ordres**   **Nbre de contrats achetés**   **Nbre de contrats vendus**   **Valeur totale des contrats achetés**   **Valeur totale des contrats vendus**

**Nbre de clients**   **Nbre d'ordres**   **Nbre de contrats achetés**   **Nbre de contrats vendus**   **Valeur totale des contrats achetés**   **Valeur totale des contrats vendus**

- Illinois
- Indiana
- Iowa\*
- Kansas
- Kentucky
- Louisiane
- Maine
- Maryland \*
- Massachusetts
- Michigan
- Minnesota\*
- Mississippi
- Missouri\*
- Montana
- Nebraska
- Nevada
- New Hampshire\*
- New Jersey
- Nouveau-Mexique\*
- New York
- Ohio
- Oklahoma\*
- Oregon
- Pennsylvanie
- Porto Rico\*
- Rhode Island

**POSITION ACHETEUR**

**POSITION VENDEUR**

	<u>N<sup>bre</sup> de clients</u>	<u>N<sup>bre</sup> d'ordres</u>	<u>N<sup>bre</sup> de contrats achetés</u>	<u>N<sup>bre</sup> de contrats vendus</u>	<u>Valeur totale des contrats achetés</u>	<u>Valeur totale des contrats vendus</u>	<u>N<sup>bre</sup> de clients</u>	<u>N<sup>bre</sup> d'ordres</u>	<u>N<sup>bre</sup> de contrats achetés</u>	<u>N<sup>bre</sup> de contrats vendus</u>	<u>Valeur totale des contrats achetés</u>	<u>Valeur totale des contrats vendus</u>
Tennessee*												
Texas*												
Utah												
Vermont												
Virginie												
Virginie occidentale												
Washington												
Wisconsin												
Wyoming												

**REMARQUES :**

1. Ce rapport doit être rempli par chaque membre compensateur qui exécute des ordres provenant d'un territoire des États-Unis susmentionné.
2. Ce rapport doit être transmis par courriel à [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com) **AU PLUS TARD LE DIXIÈME JOUR OUVRABLE DE CHAQUE MOIS.**
3. Les opérations doivent être détaillées de la façon indiquée, car la CDCC doit produire un rapport distinct pour chaque état.
4. Les membres doivent tenir une documentation détaillée afin de permettre à la CDCC d'effectuer le rapprochement de ce rapport.
5. Vous n'avez pas à remplir de rapport si votre société n'a pas exécuté d'opérations sur options de la CDCC pour un résident des États-Unis, du District de Columbia, de Porto Rico, de Guam ou des Îles Vierges américaines au cours du mois.
6. Les acheteurs qui résident au Michigan doivent avoir un salaire brut minimum de 70 000 \$ US et une valeur nette du patrimoine d'au moins 70 000 \$ US, hors maison, ameublement et voiture, ou une valeur nette du patrimoine d'au moins 250 000 \$ US, hors maison, ameublement et voiture. La part totale de valeur nette du patrimoine liquide investie dans des options de la CDCC par un investisseur qui réside au Michigan ne peut excéder 10 %.

**ACTUELLEMENT, LES OPTIONS DE LA CDCC PEUVENT UNIQUEMENT ÊTRE OFFERTES ET VENDUES À DES RÉSIDENTS DES TERRITOIRES DES ÉTATS-UNIS SUSMENTIONNÉS. SEULS LES COURTIER ET LEURS VENDEURS INSCRITS CONVENABLEMENT DANS LES TERRITOIRES DES ÉTATS-UNIS CONCERNÉS OU DISPENSÉS D'INSCRIPTION DANS LEUR TERRITOIRE PEUVENT OFFRIR ET VENDRE DES OPTIONS DE LA CDCC.**

**DANS LES TERRITOIRES MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE (\*), C'EST-À-DIRE LE DISTRICT DE COLUMBIA, GUAM, L'IOWA, LE MARYLAND, LE MINNESOTA, LE MISSOURI, LE NEW HAMPSHIRE, LE NOUVEAU-MEXIQUE, LA CAROLINE DU NORD, L'OKLAHOMA, PORTO RICO, LA CAROLINE DU SUD, LE TEXAS ET LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, IL EST INTERDIT DE VENDRE DES OPTIONS AU PUBLIC. TOUTEFOIS, LES OPTIONS DE LA CDCC PEUVENT ÊTRE OFFERTES ET VENDUES À CERTAINES CATÉGORIES D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS, Y COMPRIS LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS QUALIFIÉS (DÉFINI DANS LA RÈGLE 144A DU SECURITIES ACT OF 1933, DANS SA VERSION MODIFIÉE).**

Les membres de la CDCC qui vendent/commercialisent des produits compensés par la CDCC à des résidents des États-Unis, du District de Columbia, de Guam, de Porto Rico ou des Îles Vierges américaines doivent examiner attentivement l'état de leur inscription aux États-Unis pour s'assurer que la société et le personnel approprié sont bien autorisés à vendre des options de la CDCC aux États-Unis, dans tout territoire en particulier, ou dans le District de Columbia, à Guam, à Porto Rico ou dans les Îles Vierges américaines. Les membres de la CDCC doivent s'informer auprès de leur conseiller juridique des exigences de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des commissions des valeurs mobilières des états.

Les membres de la CDCC doivent aussi être conscients du fait qu'en vertu de l'inscription de la CDCC auprès de la SEC, la Règle 9b-1 du *Securities Exchange Act of 1934* stipule ce qui suit en ce qui a trait aux opérations sur options de la CDCC par des courtiers inscrits dans la cadre du *Securities Exchange Act* :

Aucun courtier ne doit accepter d'ordre d'un client pour l'achat ou la vente d'un contrat d'option portant sur une catégorie d'option sujette à un document d'information sur les options ni approuver le compte du client pour la négociation de cette option sans avoir lui-même au préalable fourni au client le document d'information sur les options.

Un exemplaire à jour du document d'information sur les options négociées aux États-Unis intitulé *The Characteristics and Risks of Listed Canadian Options* se trouve sur le site web de la CDCC [www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca).

Les options sur devises et les instruments dérivés du marché hors cote ne sont pas actuellement offerts à la vente, quel que soit l'état d'inscription de la société membre aux États-Unis. D'autres options de la CDCC ne peuvent être uniquement vendues que dans les territoires où ces options sont inscrites ou dans le cadre d'opérations exemptées d'inscription.